

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 18 juillet 2022

Date de l'annonce publique : 08/07/2022

Date de la convocation des conseillers : 08/07/2022

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	0	
Procuration	CARELLI, conseillère (procuration donnée à la conseillère BALLMANN).	
Absences	CARELLI, conseillère.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	1
Référence	CC.2022-07-18 - 2.22	
Point de l'ordre du jour	2.22	
Objet	<b>Logements communaux - Contrat de bail - Prolongation</b>	

### Le conseil communal,

Vu le contrat de bail daté du 6 juillet 2022 conclu avec M. Zsolt Solteczki, agent communal occupant le poste ST/C - N14, relatif à la location d'une maison unifamiliale (ancienne maison Schmitz) sise à Berchem (15, rue du Chemin de Fer) et prolongeant le contrat de bail daté du 16 septembre 2020 ;

Considérant que cette location a pour but de permettre à M. Solteczki de loger avec sa famille des conditions dignes dans l'attente de trouver un nouveau logement correspondant aux besoins familiaux ;

Considérant que le contrat est conclu à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une durée d'une (1) année moyennant un loyer mensuel de cinq cents euros (500,00 €) ;

Vu l'article 2/611/708212/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le contrat de bail du 6 juillet 2022 relatif à la location d'une maison unifamiliale sise à Berchem (15, rue du Chemin de Fer).



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 27 juillet 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

